



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

109^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 10 de l'ordre du jour – Technologies émergentes

**Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. François
Alabrune,**

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

Les technologies émergentes peuvent avoir un impact majeur sur les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Je tiens à saluer à nouveau l'organisation de conférences sur le sujet dans différents pays.

Ce type d'événements nous permet de développer une compréhension commune des risques et opportunités liés à l'application de ces technologies au domaine de la Convention.

Ainsi, la conférence qui s'est déroulée à Rabat, au Maroc, en octobre 2024, et à Shanghai, en Chine, en juin dernier doivent éclairer notre action collective.

Je remercie la Chine pour cette présentation de l'atelier de Shanghai, coorganisé avec le Secrétariat technique.

Bénéficier des opportunités offertes par une technologie comme l'intelligence artificielle suppose de pouvoir lui faire confiance. C'est l'un des volets sur lesquels les Etats, acteurs de la société civile et entreprises ont échangé lors du Sommet pour l'Action sur l'Intelligence artificielle qui s'est tenu en février dernier, à Paris.

Le Sommet a été l'occasion de fédérer un écosystème d'acteurs, à la fois à l'échelle nationale et internationale, mobilisés pour renforcer la sûreté et la sécurité de l'IA.

Face aux défis posés par l'IA, la science doit objectiver les risques pour mieux les anticiper.

Cela passe aussi par le développement d'outils techniques fiables, capables de garantir la sécurité et de prévenir les risques liés à l'IA.

De la même manière, à l'OIAC, il apparaît important de développer et d'enrichir notre approche, afin d'obtenir une vision la plus globale possible de l'intelligence artificielle.

A ce titre, les conclusions du groupe de travail du Conseil consultatif scientifique créé en janvier 2025 permettra aux Etats de disposer d'une analyse scientifique approfondie pour identifier, et donc prévenir les menaces associées à un usage croissant de l'intelligence artificielle dans le domaine de la chimie.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil et publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./.